Une initiative de

FONDATION POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

HERA

HIGHER EDUCATION & RESEARCH AWARDS FOR FUTURE GENERATIONS

Synthèse du débat 2013

"Une recherche citoyenne au service d'un développement durable : quels rôles pour les citoyens ?"

avec le soutien de

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Wallonie

REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

FONDATION PHILIPPE ROTTHIER POUR L'ARCHITECTURE

as·e

Table des matières

- **Introduction au débat par Yannick Lasica, administrateur de la Fondation Sciences citoyennes (France) 4**
  - Un Poucet budgétaire 4
  - L'enfant de mai 68 4
  - Construire la science, autrement 5
  - La participation, au risque de la différence 6
- **Débat mené par Eddy Caekelberghs 7**
  - Un fossé… stationnaire 7
  - La singularité wallonne 8
  - Une question de réputation 9
  - De la recherche sur… la recherche 9
  - La vulgarisation en bonne marche 10

A l'Université Libre de Bruxelles, en présence de plus de 150 représentants de centres de recherche, d'associations et d'entreprises et avec le panel d'intervenants suivants (de g. à dr.) :

***Yanick Lasica** (Fondation Sciences Citoyennes), **Jean Hugé** (lauréat du Doctoral Thesis Award 2013, Université d'Anvers) **Brigitte Gloire** (Oxfam) et **Philippe Baret** (Université Catholique de Louvain).*
*Débat animé par **Eddy Caekelberghs**, journaliste à la RTBF.*

Synthèse par la Fondation pour les Générations Futures, rédigée avec l'appui de M. Philippe Lamotte.

Introduction au débat par Yannick Lasica, administrateur de la Fondation Sciences citoyennes (France)

NB : La Fondation Sciences citoyennes, créée en 2002, a pour mission la démocratisation des choix scientifiques et techniques. Elle souhaite favoriser l'accroissement des capacités de recherche et d'expertise de la société civile, stimuler la liberté d'expression et de débat dans le monde scientifique et favoriser l'élaboration démocratique des choix scientifiques et techniques.

Un Poucet budgétaire

Le La recherche participative a pour objectif de produire des connaissances par l'action, celles-ci étant utiles aux deux parties concernées (chercheurs et organisations de la société civile) et d'influencer positivement leurs pratiques. Elle joue un triple rôle : permettre l'élargissement de la connaissance, favoriser les prises de décision en toute connaissance de cause et, enfin, contribuer à la prise de conscience des problèmes dans la société. La Recherche/Innovation participative repose sur un nouveau paradigme populaire, dont le potentiel est de contribuer à une société écologiquement et économiquement plus juste.

Ce paradigme reste actuellement marginal et marginalisé. L'Union européenne commence seulement à le prendre en compte. Ainsi, dans le VIème programme de recherche européen, de tels projets ne comptent que pour 0,4 % des budgets (dont une partie n'a pas été affectée…). Si ce paradigme est encore peu pratiqué, c'est aussi parce qu'il implique une remise en question du chercheur dans sa distance par rapport à l'objet étudié. Par ailleurs, il reste difficile, particulièrement pour le jeune chercheur, d'avoir accès à ce type de démarche scientifique participative en termes de soutien hiérarchique et de reconnaissance par ses pairs.

L'enfant de mai 68

Le contexte d''émergence de cette recherche participative est celui de la critique des techno-sciences à travers le mouvement 68 et post-68. La neutralité de la science y a été questionnée, de même que la notion même de progrès. La thèse dominante du déterminisme technologique de l'Etat et du capitalisme industriel a été remise en question. Chez les chercheurs eux-mêmes, on a vu apparaître un nouveau type de militantisme, ébranlant l'image d'unité et de neutralité de la science, réclamant une science au service du peuple et s'appuyant sur le désenclavement des sciences et des institutions. Les dominations au sein de la communauté scientifique (par exemple, la validation par les pairs) ont également été mises en débat. De ce contexte est née l'élaboration de divers modèles de participation. Aujourd'hui, ceux-ci sont rendus d'autant plus nécessaires que les changements sociétaux sont soumis à un processus d'accélération constante et que la nature des risques a tendance à évoluer

également. La place du citoyen est donc questionnée de plus belle.

L'émergence de la recherche participative trouve également ses racines dans l'évolution - parallèle à celle évoquée ci-dessus - de la société civile active dans les domaines de la recherche et des technologies. On a en effet assisté à la création d'organisation et de coalitions d'organisations de la société civile sur des thématiques agricoles, environnementales, de droits des femmes ou du changement climatique, toutes ces thématiques nouant des liens de plus en plus étroits avec la Recherche/Innovation. Tournées vers les risques techniques, sanitaires et environnementaux, ces organisations et coalitions jouent divers rôles, parmi lesquels la veille d'information citoyenne et la construction de propositions alternatives. Quelques exemples : les Amis de la terre, Via Campesina, Greenpeace, Attac, Inf'OGM (France), France Nature Environnement (France), ETC Group (Canada), Genecampaign (Inde), etc.

Construire la science, autrement

Ces organisations ont exprimé des demandes et des besoins en termes de nouvelles recherches à mener. Elles ont voulu savoir comment le monde scientifique s'approprie de nouvelles recherches et participer à celles-ci. On a donc vu apparaître un « Tiers secteur scientifique », basé sur des alliances entre les scientifiques et les organisations de la société civile, celles-ci étant des acteurs à part entière de la Recherche/Innovation. Ce « Tiers secteur scientifique » nécessite l'appui des pouvoirs publics et des structures d'accompagnement.

En France, ces appuis publics relèvent de deux niveaux de pouvoir : national (Programme REPERE, Réseau d'Echange et de Projets sur le Pilotage de la Recherche et de l'Expertise 2009-2013) et, surtout, régional, celui-ci s'avérant le plus pertinent. A titre d'exemple, on peut citer le PICRI (Programme Institutions Citoyens pour la Recherche et l'Innovation) lancé en Ile-de-France en 2005 dans la droite ligne des initiatives menées au Canada ; l'ASOSC (Programme pour l'appropriation Sociale des Sciences) lancé en Bretagne en 2006 ; Chercheurs-Citoyens, initié dans le Pas de Calais en 2011, etc. Au total, 5 à 6 Régions françaises disposent aujourd'hui de programmes de projets de recherche alliant institutions scientifiques et associations.

Plus concrètement, voici quelques exemples de réseaux et projets de recherche participative menés ces dernières années : les Boutiques de science, qui voient des équipes d'animation mettre en présence les chercheurs et les citoyens, ces deux parties formulant ensemble les programmes et les questions de recherche ; en Ile-de-France, un travail sur le pain bio a pu être mené, au sein duquel les qualités gustatives et nutritionnelles du pain bio (et jusqu'à la sélection variétale) ont été questionnées; dans le Midi, une chercheuse FNRS a mis sur pied un projet d'Observatoire phénologique étalé sur plusieurs années (observation du déplacement des aires géographiques de certaines espèces et de diverses caractéristiques de celles-ci) en association étroite avec des organisations botaniques et ornithologiques. A l'étranger, on peut noter, dans le domaine de la recherche participative, le rôle pionnier des Pays-Bas et, dans une moindre mesure, de l'Allemagne. Aux Etats-Unis, des groupes de femmes se sont associés à des chercheurs en faveur d'une meilleure prise en compte du cancer du sein dans les programmes de recherche.

La participation, au risque de la différence

Les conditions pour mener à bien une recherche participative sont triples : la reconnaissance de l'égalité des savoirs chez les parties prenantes, la prise en compte de tous les acteurs à chacune des étapes (formulation des questions de recherche, explicitation et validation des méthodes de travail, mise en discussion des résultats, diffusion) et, enfin, l'interdisciplinarité et le respect mutuel des acteurs.

Les parties prenantes poursuivent, certes, des objectifs communs (« ce qui rassemble ») : un projet de société, des besoins communs (par exemple la mise au point d'une variété agricole qui répond aux attentes des consommateurs et des producteurs) et des méthodes de gestion dynamiques. Mais les acteurs peuvent aussi faire face à des contraintes (« ce qui sépare ») : des savoirs et des langages différents (tant scientifiques que pratiques), des temporalités différentes (le temps du travail aux champs n'est pas celui des publications ni des projets…), des objectifs spécifiques à chaque profession, etc.

Les principaux enjeux, pour ce type de recherche participative, sont d'abord celui du financement : comment garantir qu'il soit pérenne et qu'il soit axé sur le long terme? Il s'agit, également, de changer la perspective de la Recherche/Innovation, car celle-ci est menée actuellement comme une course, destinée à aller toujours plus vite mais sans savoir dans quelle direction. Il s'agit, plus globalement, de réorienter la gouvernance et l'agenda de la recherche. Ces derniers sont aujourd'hui tournés vers la compétition, l'innovation technologique et la croissance. A l'avenir, ils devraient s'orienter vers la gouvernance démocratique et vers des innovations répondant aux demandes sociales, écologiques et économiques destinées à répondre aux problèmes majeurs : perte de la biodiversité, changements climatiques, problèmes de santé publique, déficits démocratiques…

Débat mené par Eddy Caekelberghs

Avec la participation de :

Brigitte Gloire, ingénieure agronome (Oxfam Solidarité, membre fondateur du Réseau associatif Associations 21, membre du Conseil d'administration de la FGF)

Philippe Baret, généticien et spécialiste de l'agroécologie (Professeur à l'UCL, membre de divers organes : Conseil fédéral de Biosécurité, Efsa…), collaborateur eu cabinet de Jean-Marc Nollet, ministre wallon du Développement durable, de la Recherche, de la Fonction publique, de l'Energie et du Logement.

Jean Hugé, bioingénieur, Reserch Manager à l'Université d'Anvers et lauréat 2013 du Prix Doctoral Thesis Award for Future générations

Yannick Lasica, administrateur de la Fondation Sciences Citoyennes (France)

Questions abordées : Les citoyens, commanditaires de la recherche en matière de développement durable : est-ce réaliste ou utopique ? Comment ces deux mondes réussissent-ils à se parler ? Où en est la Belgique dans ce domaine ? Quels seraient les intérêts d'un tel rapprochement ? De quelles pratiques étrangères pourrait-on s'inspirer dans notre pays ? A quelles conditions ? Voici les principales questions abordées au débat de la FGF.

Un fossé… stationnaire

Sur la question du constat, d'abord, personne ne tire à boulets rouges sur l'ambulance. Certes, il existe un fossé énorme entre la recherche et le citoyen (Brigitte Gloire). Les ONG nourrissent des attentes importantes envers la recherche, estimant que certains champs sont totalement sous-financés. Brigitte Gloire prend des exemples dans le domaine agricole: que n'a-t-on pas financé les recherches sur la biotechnologie, les organismes génétiquement modifiés (OGM), les cultures d'exportation ! Mais qu'a-t-on fait, en revanche, pour mieux connaître l'agro-écologie, par exemple ? Pas grand-chose, estime-t-elle, alors que l'intérêt pour cette discipline remonte à - au moins - trente ans.

De là à parler d'un élargissement du fossé entre les chercheurs et les citoyens en Belgique, Brigitte Gloire ne franchit pas le pas dans ce sens. Elle estime, d'ailleurs, que, plus que de véritables commanditaires directs de la recherche, les citoyens devraient plutôt être vus comme des personnes à impliquer, des émetteurs de suggestions, des « puits à idées ». Et cela, dès le stade de la définition des objets de recherche. « Vu l'état d'avancement du développement durable en Belgique (peu avancé), nous avons besoin de « docteurs », de gens capables de poser de bons diagnostics et de proposer de bons médicaments, notamment dans le domaine de l'équité ».

Elle croit, par ailleurs, davantage en la capacité d'expertise des organisations de citoyens que de celle des citoyens eux-mêmes, pris isolément. « Beaucoup d'associations ont posé des diagnostics, ont nourri des réflexions, ont construit leur vision et ont poussé des parlementaires, avec succès, à formuler des propositions en faveur d'une recherche plus indépendante, plus objective. Grâce à ce travail, des garde-fous existent déjà ». L'absence d'une interface entre la recherche et les citoyens n'en est pas moins flagrante, estime-t-elle. Une telle interface permettrait aux associations d'affiner leurs analyses. « Le seul lieu institutionnel où l'utilisation et l'affectation des deniers publics nous sont communiquées est le Conseil Fédéral pour le Développement Durable (CFDD). A part quelques expériences très limitées, il n'y pas, en Belgique, de lieu où se pratique la consultation citoyenne, par exemple sur les champs de recherche à investiguer ».

Yannick Lasica, quant à lui, commente ces lacunes belges en comparant notre pays avec le système français. Ainsi, initiés par la Région Ile-de-France (elle-même inspirée par l'expérience canadienne), plusieurs conseils régionaux ont mis en place des dispositifs destinés à lancer des appels à projets, à affecter des budgets, à sélectionner des projets de recherche et à mener des expérimentations.

La singularité wallonne

Pas plus que Brigitte Gloire, Philippe Baret ne dénonce un retard flagrant, dans notre pays, dans le rapprochement entre recherche et citoyens. Il souligne, par exemple, l'opportunité actuelle d'avoir en Wallonie un ministre unique chargé à la fois de la recherche et du développement durable (DD). Il précise également que tous les projets de recherches wallons sont actuellement évalués au regard de critères DD. Philippe Baret reconnaît néanmoins que les initiatives se prennent en ordre dispersé. Ainsi, trois problèmes se posent. Primo, celui de la temporalité : la mise en place d'une recherche est longue, on y parle en années. Secundo, la différence de conceptions dans les modèles selon les régions ou zones envisagées est source d'incohérences. Ainsi, si la Flandre adopte plutôt un modèle de « transition », la France, par exemple, préfère celui de « développement durable » (« les portes d'entrée sont sensiblement différentes », commente-t-il). Tertio, un problème de capacités se pose (lire plus bas).

L'intérêt d'associer le citoyen aux programmes de recherche est pluriel. Ainsi, pour Philippe Baret, c'est l'efficacité qui est en jeu. Il parle, ici, d'une efficacité économique. « Etant donné que les budgets de la recherche sont limités (environ un projet sur cinq ou sur dix est sélectionné !), il est vital, pour les commanditaires privés ou publics, de voir leurs engagements financiers couronnés de succès ; donc, en amont, de bien s'assurer de la pertinence du choix des sujets en associant les citoyens. Philippe Baret voit un autre intérêt dans les formules participatives. Elles peuvent venir à bout de certaines visions caricaturales. Ainsi, on voit parfois les entreprises comme de « méchants loups » qui ne rêvent que d'instrumentaliser la recherche. Certes, cela existe ! Mais on trouve aussi, à côté de cela, des volontés sincères de

travailler ensemble, c'est-à-dire avec la société civile. L'exemple du panel citoyen mené à bien par la Fondation pour les générations futures (FGF) en matière d'OGM est un bon exemple d'expertise citoyenne, estime-t-il. On y a vu que, dans un premier temps, un certain nombre d'experts ont été choisis par la FGF (ce balisage est nécessaire). Ensuite, les citoyens les ont sélectionnés d'une façon éclairée sur la base d'une présentation. La recherche participative rencontre donc la demande de transparence de la société. De tels exemples positifs doivent être mis en évidence. Enfin, de telles recherches participatives présentent l'avantage de montrer au public à quoi sert son argent…

Une question de réputation

Jean Hugé souligne, lui, les difficultés rencontrées par les chercheurs pour se lancer dans la recherche participative. Ils peuvent craindre, par exemple, qu'on leur colle sur le front l'étiquette de « chercheur engagé », ce qui nuirait à leur indépendance. On pourrait ainsi leur reprocher leur manque de rigueur dans l'analyse. Un peu comme ces médias qui, systématiquement, font appel au même expert pour commenter l'actualité, celui-ci devenant par exemple « l'expert RTBF ». Dans la salle, une personne fait remarquer qu'un tel reproche ne ferait, alors, que mettre le chercheur catalogué « associatif » sur le même plan que le chercheur « industriel ».

Jean Hugé estime, par ailleurs, que le chercheur est aussi un citoyen. Il doit être en mesure de faire la différence entre son avis personnel et les conclusions de son travail de recherche. Il concède que, vu de l'extérieur, le monde de la recherche peut être perçu comme très timide dans la volonté d'écoute de la société civile. En réalité, ce monde-là est très conscient des demandes de la société. Mais le chercheur vit constamment sous la pression des publications, de la perte de financement et de son image auprès des pairs. Jean Hugé souligne, enfin, le rôle d'encouragement que pourraient jouer les recteurs et les instances universitaires, en poussant les experts « disciplinaires » à se lancer dans des recherches interdisciplinaires.

De la recherche sur… la recherche

Philippe Baret souligne l'importance de mener des recherches sur la recherche participative elle-même : un champ énorme pour les sciences sociales. Il reconnaît, en effet, qu'on n'en est qu'au stade de l'expérimentation et qu'un manque de capacités (de gouvernance, d'organisation) se fait sentir. Il cite quelques exemples, comme les « Boutiques de sciences » ou (sans autre forme de précisions) celle menée à la VUB ou, plus récemment, à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour lui, ces manques de capacités sont de la responsabilité des universités (elles enseignent certes le développement durable, mais restent encore trop timides dans le soutien aux projets de recherche dans ce domaine), mais aussi des financiers. Il leur est plus aisé, en effet, de financer une recherche sur les biotechnologies (dont ils peuvent avoir une certaine idée des résultats) qu'une recherche sur les catastrophes naturelles au Guatemala (NDLR : allusion à l'une des thèses doctorale primées au Hera Awards 2013). Selon Philippe Baret, le FNRS est le lieu par excellente où une plus grande « prise de risque » pourrait se faire en la matière, la pertinence du sujet de recherche complétant alors l'excellence du travail proprement dit.

Brigitte Gloire rajoute, à ce sujet, son souhait de voir un certain critère d'«impertinence » tenu en compte dans le choix des sujets de recherche…

La vulgarisation en bonne marche

Une dernière question, posée dans la salle, a trait à la nécessité de vulgariser et démocratiser la notion même de développement durable, voire la fonction même de chercheur : une condition inhérente au développement d'une recherche participative. Philippe Baret relève une série d'initiatives en cours dans ce domaine, comme Doctorat.be (qui informe sur les carrières de la recherche) et ce gros effort actuellement fourni à l'adresse du public scolaire du Secondaire, qui consiste à offrir la possibilité aux jeunes étudiants de créer des microprojets, budgets à la clé, en matière de DD. Il reconnaît que ces expériences restent encore au stade expérimental.

Il souligne, par ailleurs, que la transversalité du DD rend celui-ci complexe par essence. « Il faut certes veiller à rendre celui-ci plus abordable mais, en même temps, éviter des logiques simplificatrices mises en œuvre dans un pur souci de communication » (il renvoie aux travaux d'Edgar Morin). Brigitte Gloire estime, elle, qu'un travail de vulgarisation est possible et que celui-ci est d'ailleurs pratiqué au quotidien dans des organisations comme la sienne avec les sympathisants et bénévoles.